



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité



Préfecture

Service de la coordination des politiques publiques
Bureau de la coordination interministérielle

pref-francerelance@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Nancy, le

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

à

Mesdames et Messieurs les partenaires du réseau
territorial des développeurs France Relance 54

Objet : Financements du plan France Relance pour la transition écologique des entreprises : focus sur quelques dispositifs

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE

Dans le cadre du plan de relance, 1,2 milliards d'euros est alloué à l'ADEME et à l'agence des services de Paiements (ASP).

➔ **AAP décarbonation des procédés et utilités industriels de l'ADEME (AAP DECARB IND) :**

- deux dates de clôture : le 17 mai 2021 à 15h et le 14 octobre 2021 à 15h
- cet AAP s'adresse aux entreprises du secteur de l'industrie souhaitant investir dans la décarbonation de leur outil de production.
- le projet nécessite un investissement total **de plus de 3 millions d'euros (CAPEX)**
- les critères d'évaluation des projets : performance de décarbonation ; cohérence et ambition environnementale ; cohérence et ambition industrielle pour le site industriel ; structuration de la filière.
- *Pour en savoir plus* : contactez l'ADEME

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210311/decarb-ind2021-61>

contact mail : decarbonation.industrie@ademe.fr

contact ADEME Grand Est : cedric.edmond@ademe.fr

➔ **Le guichet en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle de l'ASP**

- les demandes de subvention peuvent être déposées à tout moment (dispositif ouvert jusqu'au 31/12/2022).
- cette aide s'adresse aux entreprises industrielles **de toutes tailles** qui souhaitent s'équiper pour réduire leurs émissions de CO2 ou améliorer leur efficacité énergétique **pour une liste de projets éligibles dont le montant est inférieur à 3 millions d'euros.**
- les taux de subvention accordés sont dépendants de la catégorie de matériel et de la taille de l'entreprise industrielle à laquelle le matériel est destiné.
- pour que la demande d'aide soit éligible, aucun commencement d'exécution d'acquisition du bien (devis ou contrat signé, commande, etc.) ne doit avoir été réalisé avant la date de réception de la demande de subvention par l'ASP.
- *Pour en savoir plus* : consultez le site dédié de l'ASP

<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle>

contact mail : industrieEE-decarbonation@asp-public.fr

➔ **AAP Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire de l'ADEME (BCIAT 2021)**

- deux dates de clôture : le 17 mai 2021 avant 16h et le 14 octobre 2021 avant 16h
- cet AAP s'adresse aux PME-PMI comme aux industries pour tous les secteurs d'activité, de production ou de services afin d'accompagner des projets permettant de substituer les énergies fossiles, notamment le charbon.
- cette aide est réservée aux projets biomasse **de fortes puissances** en secteur entreprise (industrie, agriculture, tertiaire) supérieurs à 12 000 MWh/an.
- *Pour en savoir plus* : contactez l'ADEME

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210311/bciat2021-56>

contact mail : boisenergie@ademe.fr

contact ADEME Grand Est : axel.wyckhuuse@ademe.fr

➔ **AAP combustibles solides de récupération de l'ADEME (CSR)**

- date de la prochaine relève : 14 octobre 2021 à 11h
- il s'agit d'une aide à l'investissement de projets de chaufferies alimentées par des Combustibles Solides de Récupération qui concerne principalement les acteurs du déchet, les énergéticiens, les grandes entreprises calo-intensives
- cet AAP lancé dans le cadre du Fonds Economie circulaire et renforcé par le Plan de Relance permettra aux projets sélectionnés de structurer une filière de valorisation des déchets non recyclables, dans une logique de substitution aux énergies fossiles et de réduction de l'enfouissement.
- *Pour en savoir plus* : contactez l'ADEME

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210315/energiecsr2021-49>

contact ADEME Grand Est : benoit.devauux@ademe.fr

LES DISPOSITIFS « TREMPLIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE » DES TPE/ PME ET CLIMAXION

L'ADEME et la Région Grand Est vous accompagnent dans la réalisation des projets qui contribuent à la performance durable de vos activités économiques en développant des solutions innovantes en matière d'économie de ressources et d'efficacité énergétique de vos procédés.

- ➔ **Pour les projets d'énergies renouvelables et récupération**, prenez contact avec la Maison de la Région de votre territoire dans le cadre du programme Climaxion. Retrouvez toutes les informations sur <https://www.climaxion.fr/entreprises> (*aides financières, relais et partenaires, contacts...*).
- ➔ **Pour les autres projets**, la demande d'aide se fait entièrement en ligne sur la plateforme nationale de l'ADEME: <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>. Le guichet national « Tremplin pour la transition écologique » s'adresse exclusivement aux TPE et PME, quelle que soit leur forme juridique. Il permet de soutenir les projets d'études et d'investissement dans de nombreux domaines
contact ADEME Grand Est : anne.cristini@ademe.fr

À noter : La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région Grand Est réalise de nombreux webinaires avec une entrée par métier, en partenariat avec l'ADEME et la région Grand Est. Ces webinaires sont également l'occasion d'évoquer les financements du plan de relance. Retrouver toutes les dates et les thèmes des webinaires ici : <https://crma-grandest.fr/les-jeudis-du-developpement-durable/>

Je vous remercie de bien vouloir partager et relayer ces informations auprès des entreprises et partenaires de vos réseaux respectifs.

Le préfet,

Copie à : - Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement